AR Prefecture
082-218201317-20260907-2026_66-DE
Reçu le 10/09/2026
Publié le 10/09/2026

N° 2026 – 66

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 7 septembre 2026

République Française

Département
Tarn-et-Garonne

Date de convocation
2 septembre 2026

Date d'affichage
2 septembre 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	02
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six et le sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, MM. Denis TAISANT, Serge LAYMOND, Mme Lydia DEFOSSE, M. Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Clémence ARHUIS, Christine DOUMENG, MM. Erick LEBRUN, Gérard MOUNIE.

Absents excusés : MM. Jean-François CADERAS, Joël MOURIAU.

Mme Sylvie ROUCHY a été élue secrétaire de séance.

M. Jean-François CADERAS a donné procuration à M. Stéphane FAU.
M. Joël MOURIAU a donné procuration à M. Serge LAYMOND.

Objet : Subvention exceptionnelle en faveur des Communes sinistrées par les incendies en 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France a appelé les Communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Montpezat-de-Quercy tient à apporter son soutien et sa solidarité aux Communes impactées.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil municipal que la Commune de Montpezat-de-Quercy contribue à soutenir les communes sinistrées dans la mesure de ses capacités, en versant un don d'un montant de 1 000 € à l'AMF.

. . . / . . .

Publié le : 02/10/2026 08:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80894

AR Prefecture
082-218201317-20260907-2026_66-DE
Reçu le 10/09/2026
Publié le 10/09/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE une subvention d'un montant de 1 000 € qui sera versée à l'AMF.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'Article 65748 du Budget en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 8 septembre 2026.

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI. Sylvie ROUCHY.

Publié le : 02/10/2026 08:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80894